

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-046

Date de la convocation : 04 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 2
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix avril deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, JACQUET Elodie, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

Procurations :

RAYMOND Jonathan, procuration à LESCANNE Etienne
BALLERY Sarah, procuration à GAGNAIRE-DENIS Julie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260410-2026-04-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Absente excusée :

SABATIER Lucie

Secrétaire : BASTY Jean-Pierre

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414- 2 et L1411-5 ;

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par la maire, présidente, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par la maire.

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Denis THOUMY

Mme Béatrice CHOVET-LARGERON

M. Jean-Luc CHAVANA

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Paulin DEBROSSE

M. Jean-Pierre BASTY

M. Olivier LARGERON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNÉ

Présidente : Madame Geneviève MANDON, maire,
Membres titulaires :
M. Denis THOUMY
Mme Béatrice CHOVET-LARGERON
M. Jean-Luc CHAVANA
Membres suppléants :
M. Paulin DEBROSSE
M. Jean-Pierre BASTY
M. Olivier LARGERON

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 10 avril 2026.

La Maire
Geneviève MANDON



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BASTY